

pain ordinaire et corporel, afin de s'approcher de la Sainte Table avec la dévotion que comporte son âge.

IV. L'obligation du précepte de la confession et de la communion, qui touche l'enfant, retombe sur ceux là surtout qui sont chargés de lui, c'est-à-dire les parents, le confesseur, les instituteurs et le curé. C'est au père ou à ceux qui le remplacent, et au confesseur, qu'il appartient, suivant le Catéchisme Romain, d'admettre l'enfant à la Première Communion.

V. Qu'une ou plusieurs fois par an, les curés aient soin d'annoncer et d'avoir une communion générale des enfants, et d'y admettre non-seulement les nouveaux communiants, mais les autres, qui, du consentement de leurs parents ou de leur confesseur, comme on l'a dit plus haut, auraient déjà pris part à la Table Sainte. Qu'il y ait pour tous quelques jours de préparation et d'instruction.

VI. Ceux qui ont charge des enfants doivent mettre tous leurs soins à les faire approcher fréquemment de la Sainte Table après leur Première Communion et, si c'est possible, même tous les jours, comme le désirent le Christ Jésus et notre Mère la Sainte Eglise; qu'on veille à ce qu'ils le fassent avec la dévotion que comporte leur âge. Que ceux qui ont cette charge se rappellent aussi le très grave devoir qui leur incombe de veiller à ce que ces enfants assistent aux leçons publiques de catéchisme; sinon, qu'ils suppléent de quelque façon à leur instruction religieuse.

VII. La coutume de ne pas admettre à la confession ou de ne jamais absoudre les enfants qui ont atteint l'âge de raison est tout à fait à réprover. Les Ordinaires auront donc soin de la faire disparaître totalement, en employant même les moyens du droit.

VIII. C'est un abus tout à fait détestable que de ne pas donner le Viatique et l'Extrême-Onction aux enfants après l'âge de raison et de les enterrer suivant le rite des enfants. Que les Ordinaires reprennent sévèrement ceux qui n'abandonneraient pas cet usage.

#### CORRESPONDANCE ROMAINE DE L'*UNIVERS*.

L'espace nous manque pour reproduire les deux intéressantes entrevues du correspondant romain avec LL. EE. les cardinaux Ferrata et Rampolla, mais nous tenons à mettre sous les yeux de nos lecteurs celle que lui donna le Souverain Pontife lui-même.

■ Faisant allusion aux critiques soulevées dans certains milieux, "nous heurtons des préjugés, me disait le Pape, nous bouleversons des habitudes séculaires. Mais il était temps de rappeler le monde catholique aux vraies doctrines sur la communion des enfants. Il y avait sur ce point dans beaucoup d'esprits de véritables erreurs. Ainsi j'ai reçu des lettres de parents me demandant de dispenser de quelques mois des enfants qui n'avaient pas atteint l'âge de onze ou douze ans, néces-